

TABLEAU DE COMPARAISON

	<u>En demeurant une Loge</u>	<u>En devenant une Section Local autonome</u>
GRIEFS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle sur quels griefs vont en arbitrage ou sur les délais. • Choix final dans les mains des représentants de la SL1976 	<ul style="list-style-type: none"> • Les griefs sont présentés en assemblée et les membres décident si le grief progresse en arbitrage ou non. Le comité des griefs effectue des recommandations. • Choix final dans les mains des membres présent en assemblés.
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres peuvent se prononcer, approuver ou modifier le budget de la Loge qui compte pour près de 10% des cotisations total • Aucun contrôle sur l'autre 90% des cotisations versé par les membres • Finance de la Loge sont transparente et les états de compte présenté en assemblée. • Finance de la SL1976 ne sont pas partagé et jamais présenté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres pourraient se prononcer, approuver ou modifier le budget qui compterait pour plus de 50% des cotisations total • Les finance serait transparente et les états de compte présenté en assemblée.
RÉGIME D' ASSURANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle sur les avantages prévus au contrat d'assurance • Aucun contrôle sur le cout ou le fonds d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> • On aurait le contrôle sur les avantages prévus au contrat d'assurance et on pourrait modifier la police d'assurance selon les demandes des membres. • Avant la fin d'expiration du contrat, un sondage pourrait être fait auprès de tous les membres pour obtenir les préférences de chacun. • La gestion du fonds d'assurance nous revient.
FOND DE PENSION	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle sur la compagnie ou le fond choisi pour administrer notre régime de pension 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons un contrôle sur la compagnie ou le fond choisi pour administrer notre régime de pension.

AGENT SYNDICAL	<ul style="list-style-type: none"> • Présentement Audrey Therrien • Aucun contrôle sur la personne choisi/employé par la SL1976 pour appuyer nos représentants élus dans le suivi des problématiques d'assurances, griefs, plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité exécutif peut choisir qui embauché pour appuyer nos représentants élus dans le suivi des problématiques d'assurances, griefs, plaintes. • Cette personne travaillerait uniquement pour les membres et ne travaillerait pas pour STAS ni pour le Syndicat des Métallos.
POURCENTAGE DES COTISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Reçoit un <u>maximum de 7\$</u> par mois par membre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reçoit 55% des cotisations versés par les membres.
POSITIONS ET OFFICIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Élections au 3 ans pour les 8 postes de l'exécutif. Les élections sont à des dates fixes décidées par le Syndicat International (USW-Métallos) 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections au 3 ans pour les 8 postes de l'exécutif. Les élections sont à des dates fixes décidées par le Syndicat International (USW-Métallos)

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2013, les membres présents ont proposé au Comité Exécutif de la Loge de tenir 2 journées de vote, à l'aéroport, sur la question de l'autonomie syndicale. Vous trouverez dans ce document toute l'information au sujet de l'autonomie.

POURQUOI LE SUJET DE L'AUTONOMIE SYNDICALE MAINTENANT?

En 2010, une pétition signée par plus de 95% des agents de contrôle avait été remis au Président de la FTQ demandant un changement d'affiliation syndicale. Suivant le dépôt de cette pétition, des rencontres avec le Président de la FTQ Michel Arsenault, avec le directeur Québécois des Métallos Daniel Roy, des représentants de la Section Locale 1976 et les dépositaires de la pétition ont prises place.

Il fût convenue à ce moment que les membres de l'unité 911 (agents de contrôle YUL) allait pouvoir se prononcer sur l'option d'obtenir leur autonomie en formant

une Section Locale autonome d'agent de contrôle. Cette proposition fût présentée aux membres dans un assemblé spécial en 2011 et approuvé par un vote de 285 en faveur et 1 vote contre. À implémenter en 2 étapes, la première étape sur la voie de l'autonomie fût enclencher en la création de la Loge.

La loge avec un exécutif de 8 officiers élus par les membres et la gestion d'une partie des cotisations syndicales est sur pied depuis plus de 2 ans. Dans ces 2 années, 2 budgets ont été présentés et approuvé par les membres, quelque chose qui n'avait jamais eu lieu avant. La Loge devait être une étape de 6 mois mais en raison du changement de sous-traitant et une négociation longue de 20 mois, l'autonomie avait été mise de côté.

Le sujet refait surface aujourd'hui et le 27 et 28 janvier prochain, les membres sont appelé à décider s'ils désirent obtenir leur autonomie syndicale dès maintenant ou s'ils préférèrent attendre plus longtemps. Le vote se tiendra dans la salle des casiers du 2^e étage près des bureaux de Sécuritas les 27 et 28 janvier de 9h00 à 17h00.

QU'EST-CE QU'UNE SECTION LOCALE?:

La structure syndicale comporte présentement 3 niveaux :

- LA LOGE
- LA SECTION LOCALE 1976
- LE SYNDICAT INTERNATIONAL (USW-MÉTALLOS)

Une section locale au syndicat des Métallos gère environ 55% des cotisations syndicale. Dans notre cas, la section locale est aussi en charge de la police d'assurance et du fond de pension. Autre les cotisations et les assurances, une section locale est responsable de tous les griefs en 2^e étape (voir procédure de grief) et décide quel griefs sont acheminé en arbitrage.

Une section locale autonome d'agent et coordonnateur choisirait de présenter lors de chaque assemblé les griefs non-réglés et recommanderais aux membres le cheminement à prendre pour chaque dossier. Les membres présents pourraient ensuite voter en faveur ou non d'un arbitrage pour régler le dossier.

Il existe 8 positions au sein d'un exécutif d'une section locale, soit les même qu'au sein de la Loge :

- Président du Comité des Griefs
- Président de la Section Locale
- Vice-Président de la Section Locale

- Secrétaire Financier
- Secrétaire Archiviste
- Président du Comité des Syndic
- Syndic 1 et 2

Une section locale doit, selon les Statuts et Règlement, présenté un budget annuel et le faire approuver par les membres. Les membres peuvent choisir de modifier le budget en assemblé et ainsi s'assurer de l'investissement de leurs cotisations dans les secteurs les préoccupants.

Bien que la Section Locale 1976 elle ne présente pas et ne fait pas approuvé ses budgets en assemblé tel que le prévoit les Statuts et Règlement du Syndicat des Métallos, une section locale autonome d' agents et coordonnateurs au contrôle pré-embarquement le ferait.

Une fois par an en assemblé, un budget serait présenté et les membres présents lors de cet assemblé le modifieraient à leur guise, de manière démocratique telle que présentement effectué par la Loge. Toutes les dépenses effectuées durant l'année sont révisé lors d'un audit annuel par les membres du Comité des Syndics élus par les membres. Les membres actuels de ce comité sont Pablo Ulloa, Alex Piques et Sylvie Juteau.

DEVENIR UNE SECTION LOCALE AUTONOME À CE MOMENT CI **LES POUR ET CONTRES**

POUR :

- Les membres auraient le contrôle sur le cheminement des griefs;
- Les membres auraient le contrôle sur plus de la moitié cotisations total versé par les membres;
- Les budgets seraient approuvé en assemblé par les membres et reflèterais ainsi leur priorités;
- Les finances et la gestion des cotisations syndicales seraient désormais transparentes;
- Nous aurions le contrôle sur les avantages prévus au contrat d'assurance;
- Le comité exécutif pourraient choisir qui embauché pour appuyer nos représentants élus dans le suivi des problématiques d'assurances, griefs, plaintes;
- Nous aurions un contrôle sur la compagnie ou le fond choisi pour administrer notre régime de pension;

CONTRE :

- Une plus grande implication et participation des membres dans la vie syndicale serait nécessaire et en l'absence d'implication des membres la charge de travail pourraient être trop grande pour les officiers élus;
- Plus d'autonomie signifie aussi plus de responsabilité pour les officiers élus aux différentes positions;
- Les montants financiers à gérer étant plus élevé, une vigilance accrue des membres au sujet des finances est nécessaire pour s'assurer une gestion saine et honnête;

Si vous avez des questions sur le sujet, n'hésitez pas à nous écrire à info@ac-so.org. Rappelez-vous, le vote se tiendra :

**VENEZ-VOUS PRONONCER SUR LE SUJET DANS UN VOTE À BALLOT
SECRET**

27 et 28 JANVIER 2014
SALLE DES CASIERS - 2^e étage YUL
9h00 à 17h00